



Cdd et non reclassement suite à at

Par **Kryssy**, le **23/04/2012 à 15:52**

Bonjour, rnJe suis en CDD - contractuelle non titulaire - jusqu'au 16.06 ; victime d'un accident du travail il y a 4 ans et consolidé par la médecine du travail, j'ai été déclarée inapte au poste que j'occupais par le médecin du travail que j'ai vu 2 fois à 15 jours d'intervalle ; mon employeur ne veut absolument pas me reclasser et a jusqu'au 30 avril pour faire une proposition éventuelle. Ais-je droit à une rupture de contrat s'il ne me reclasse pas et ne me rémunère pas ? Aurais-je droit à mes congés payés non pris (5 semaines) et au préavis (+ 2 ans d'ancienneté au moment de l'accident) et surtout comment faire pour obtenir l'attestation pôle emploi ? Merci de m'aider à y voir plus clair afin de me sortir rapidement de cette situation difficile (pas de salaire depuis 2 mois)rnKryssy